

CINÉ EN HERBE



AVENANT

REGLEMENT Cinémato'Griffes
34^{èmes} RENCONTRES Ciné en Herbe
Montluçon, mercredi 13 avril 2022

En raison de l'annulation des 2 précédentes éditions, l'association Ciné en Herbe modifie le règlement du concours Cinémato'Griffes, de manière à ne pas pénaliser de films réalisés et jamais projetés, de la manière suivante :

► Chaque établissement peut présenter les réalisations de son choix, réalisées dans l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022, **et exceptionnellement 2019-2020** dans les catégories suivantes : fiction, documentaire, clip, reportage, animation, excepté les films à caractère commercial ou promotionnel, dans la limite de **5 films en spécialité et classe parcours** (1ère et term.), **4 films pour les options facultatives** (1ère et term.) et **3 films pour les classes de seconde art visuel et les ateliers artistique** (collège et lycée)

Merci de renvoyer cet imprimé signé avec la fiche technique du / des film(s)